

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER (DOCUMENTS ORIGINAUX)

↳ *RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE*

LA CARTE A RENOUVELER EST PERIMÉE DEPUIS MOINS DE CINQ ANS

- Restitution de l'ancienne carte.
- 2 photographies d'identité** récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue avec une expression neutre. (Voir au verso les normes pour les photographies). Il faut aussi pouvoir indiquer sa **taille**.
- Un justificatif de domicile** (acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non imposition, facture d'énergie ou de télécommunication, attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs ...).
- Si votre situation a changé** (mariage, veuvage, changement de nom ...) les documents officiels en attestant. Si mariée : le livret de famille, si veuvage : le livret de famille à jour ou l'acte de décès.
- Pouvoir renseigner les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ses parents.**

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt d'une demande de carte nationale d'identité et lors de la remise de la carte.

Pour les mineurs, la demande de carte nationale d'identité doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale) qui doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un document justifiant de sa qualité.

La délivrance de la carte d'identité est gratuite et elle est dorénavant valable 15 ans pour les personnes majeures. Elle conserve une durée de validité de 10 ans pour les personnes mineures.